



## Commune de COMBS LA VILLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation</b> 10.03.2017	L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.
<b>Date d'affichage</b> 14.03.2017	<b>Présents</b> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.
<b>Nombre de Conseillers</b>  en exercice : 35  présents : 25  votants : 35	<b>Absents représentés</b> M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme J. BREDAS – M. Y. LERAY par M. M. BAFFIE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme KD. MAKOUTA par M. P. SEDARD – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.
<b>OBJET</b>  <b>06 - Vote du Budget Primitif 2017</b>	Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.  VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  VU la délibération n°01 du 20 février 2017 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017, et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,  VU l'instruction comptable M14,  VU l'avis des commissions municipales,  CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,  ENTENDU l'exposé des rapporteurs,  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  1 - DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2017 présenté ci-après : <ul style="list-style-type: none"><li>• au niveau du chapitre pour la section d'investissement,</li><li>• au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement</li></ul>

dont l'équilibre est le suivant :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Investissement (en €)	7 459 236,19	7 459 236,19
Fonctionnement (en €)	27 235 624,00	27 235 624,00
TOTAUX (en €)	34 694 860,19	34 694 860,19

2 - AUTORISE le Député-Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2017



Le Député-Maire

Guy GEOFFROY

Pour : 30

Contre :

Abstentions : 5

Exécutoire le 24 MARS 2017

La présente délibération peut faire l'objet :

*D'un recours administratif adressé au Député-Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;*

*D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.*